



Le 25 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveau billet de 20 € : lancement dans deux mois

La Banque de France commencera le 25 novembre prochain la mise en circulation du nouveau billet de 20 € de la série « Europe » sur l'ensemble du territoire français. La distribution auprès du grand public s'effectuera par l'intermédiaire des guichets et de certains distributeurs automatiques de billets des établissements de crédit. Cette mise en circulation interviendra simultanément dans l'ensemble de la zone euro.

La « fenêtre portrait » du nouveau billet de 20 €, intégrée dans l'hologramme, constitue une innovation technologique dans le domaine de la fabrication des billets.

Après le 5 € mis en circulation en 2013, puis le 10 € en 2014, le billet de 20 €, troisième billet de la nouvelle série « Europe », bénéficie des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de l'euro. Les billets sont rendus encore plus sûrs grâce au perfectionnement des signes de sécurité intégrés qui garantissent une meilleure protection contre la contrefaçon. Ces nouvelles coupures sont aisément vérifiables avec la méthode consistant à «toucher, regarder, incliner».

L'Eurosystème a choisi de placer un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque, dans le filigrane et l'hologramme de la nouvelle série de billets en euros. Un élément visible instantanément est le nombre émeraude, dont la couleur varie du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut lorsque le billet est incliné. Par ailleurs, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures gauche et droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, d'identifier sans difficultés le billet.

Ces nouveaux billets représentent une avancée. Ils sont faciles à distinguer de leurs prédécesseurs tout en conservant le graphisme et les différentes couleurs dominantes de la première série. Les nouveaux billets coexisteront tout d'abord avec ceux de la première série jusqu'à nouvel ordre. Ceux-ci seront ensuite retirés peu à peu de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal à titre définitif, à une date qui sera communiquée bien à l'avance.

Ils conserveront néanmoins leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés aux guichets de la Banque de France et dans les banques centrales nationales de l'Eurosystème.

Service de presse de la Banque de France : 01 42 92 39 00